



Demande d'asile en france, après une première demande en europe

Par **fadella84**, le **18/12/2011** à **21:31**

Bonjour,

Je voudrais savoir si, un individu ayant fait une demande d'asile politique dans un autre pays européen (ici le Danemark), et ayant eu une réponse négative au bout de 2 ans, peut faire une demande d'asile politique en France, sachant que sa vie est en danger dans son pays d'origine (Iran) ? Le jugement auquel il doit comparaitre après son refus n'a pas encore eu lieu. Peut il se rendre en France ? A-t-il des chances d'obtenir le statut de réfugié ici?

Bien à vous